

28/02/2019 au 07/03/2019

I. Affaires publiques

Assemblée Nationale

- [Question écrite N° 17448 de Mme Véronique Louwagie à M. le Ministre de la transition écologique et solidaire concernant les espèces envahissantes/ Frelon asiatique – 05/03/2019](#)

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la prolifération du frelon asiatique sur le territoire national. Depuis ses premiers signalements en 2003 dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le frelon *vespa velutina nigrithorax*, plus communément appelé « frelon asiatique », a repoussé les limites de son territoire d'environ 100 kms par an au point de coloniser aujourd'hui la quasi-totalité du territoire français et de faire son apparition dans les zones frontalières. Cette prolifération est inquiétante, et ce à plusieurs titres. Il s'agit, d'une part, d'un enjeu de santé publique, la piqûre du frelon asiatique étant potentiellement mortelle pour l'Homme. Par ailleurs, les abeilles étant une source d'alimentation privilégiée par les frelons, les attaques de ruches ont déjà entraîné l'anéantissement de nombreuses colonies et préoccupent les apiculteurs depuis de nombreuses années. Enfin, en lien avec l'impact sur l'activité économique, de par son alimentation, le frelon asiatique représente également une menace pour la population d'abeilles et de facto sur la pollinisation. Aussi, afin de lutter contre cette menace, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont d'ores et déjà été adoptés au niveau national et extracommunautaire. Le frelon *vespa velutina nigrithorax* a notamment été classé nuisible de catégorie 2 (arrêté du 26 décembre 2012) et le code rural prévoit qu'il peut « être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte ». Malheureusement, aucune stratégie collective ne semble avoir porté ses fruits et le frelon asiatique continue de progresser malgré une réelle prise de conscience des autorités locales, nationales et communautaires. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant au renforcement du dispositif de lutte.

- [Réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation à la question de Mme la Députée Virginie Duby-Muller du 06/11/2018 concernant les dommages agricoles causés par les blaireaux – 05/03/2019](#)

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur la prolifération du frelon asiatique sur le territoire national. Depuis ses premiers signalements en 2003 dans les départements de la Gironde, du Lot-et-Garonne et de la Dordogne, le frelon *vespa velutina nigrithorax*, plus communément appelé « frelon asiatique », a repoussé les limites de son territoire d'environ 100 kms par an au point de coloniser aujourd'hui la quasi-totalité du territoire français et de faire son apparition dans les zones frontalières. Cette prolifération est inquiétante, et ce à plusieurs titres. Il s'agit, d'une part, d'un enjeu de santé publique, la piqûre du frelon asiatique étant potentiellement mortelle pour l'Homme. Par ailleurs, les abeilles étant une source d'alimentation privilégiée par les frelons, les attaques de ruches ont déjà entraîné l'anéantissement de nombreuses colonies et préoccupent les apiculteurs depuis de nombreuses années. Enfin, en lien avec l'impact sur l'activité économique, de par son alimentation, le frelon asiatique représente également une menace pour

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

la population d'abeilles et de facto sur la pollinisation. Aussi, afin de lutter contre cette menace, plusieurs textes législatifs et réglementaires ont d'ores et déjà été adoptés au niveau national et extracommunautaire. Le frelon *vespa velutina nigrithorax* a notamment été classé nuisible de catégorie 2 (arrêté du 26 décembre 2012) et le code rural prévoit qu'il peut « être nécessaire, dans un but d'intérêt collectif, de mettre en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte ». Malheureusement, aucune stratégie collective ne semble avoir porté ses fruits et le frelon asiatique continue de progresser malgré une réelle prise de conscience des autorités locales, nationales et communautaires. Aussi, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement quant au renforcement du dispositif de lutte.

Texte de la réponse

Le classement comme « espèces susceptibles de provoquer des dégâts (« nuisibles ») » du blaireau européen, par arrêté ministériel, n'est pas envisagé. Les moyens réglementaires de régulation existent et permettent une gestion ciblée des spécimens de l'espèce susceptible d'occasionner des dommages soit par la chasse (vénerie sous terre du 15 mai au 15 janvier), soit dans le cadre de régulations administratives, voire dans le cadre de destructions en urgence en cas de dommage avéré dans les propriétés ou les fermes. Ces deux derniers dispositifs peuvent être activés toute l'année, de jour comme de nuit. Dans le cadre d'opérations ciblées et concertées au niveau local, les agriculteurs et les éleveurs en lien avec les services du préfet, les lieutenants de louveterie, les chasseurs et les veneurs sous terre, peuvent gérer au cas par cas les situations urgentes afin d'éviter ou de limiter les dommages provoqués par des blaireaux aux cultures, aux élevages, voire à des bâtiments ou infrastructures de transport du fait de creusement de terriers. À ce jour, et malgré des demandes répétées du monde agricole pour augmenter la pression de destruction sur cette espèce au motif des dommages qu'elle est susceptible de provoquer, ces dégâts ne sont pas chiffrés. Le blaireau est une espèce inscrite à l'annexe III de la Convention de Berne ratifiée par la France comme par l'Union européenne. Sa régulation, notamment par la chasse, est possible, mais à condition que les moyens et les périodes ne nuisent pas à l'état de conservation de l'espèce au niveau national. Les travaux en cours au sein de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) se poursuivent pour déterminer plus précisément les densités de spécimens de cette espèce et recenser les terriers qu'elle occupe. Ces connaissances, qui restent à affiner, sont essentielles avant de modifier la pression de prélèvement, sachant que les outils de régulation existants ne sont pas tous bien connus des opérateurs sur le terrain. Enfin, le blaireau européen est caractérisé par une dynamique de renouvellement de population lente contrairement à d'autres espèces de petits prédateurs telles que le renard ou la fouine : une pression de destruction trop forte pourrait conduire au déclin rapide des populations de cette espèce. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'Association française des équipages de Vénerie sous terre (AFEVST) a fait part ces dernières années de son refus d'un classement « nuisible » du blaireau. Concernant la tuberculose bovine, les premiers cas avérés sur des blaireaux ont été détectés à partir de 2009 en Côte-d'Or. À la suite de l'apparition de ces cas, diverses études sont en cours pour préciser le rôle épidémiologique de la faune sauvage. De plus l'arrêté ministériel du 7 décembre 2016 relatif à certaines mesures de surveillance et de lutte contre la tuberculose lors de la mise en évidence de cette maladie dans la faune sauvage encadre spécifiquement la pratique de la destruction de blaireaux localement en cas de découverte de cas de tuberculose.

- [Réponse de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation à la question de M. le Député Philippe Gosselin du 30/10/2018 concernant les étourneaux – 05/03/2019](#)

Texte de la question

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

M. Philippe Gosselin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le problème des étourneaux dans le nord et le centre de la Manche et les ravages qu'ils peuvent causer dans les exploitations agricoles. Comme chaque année, les étourneaux sont arrivés dans le Cotentin. Se nourrissant notamment des semis de céréales, ils contraignent les exploitants à retarder les semis et sont responsables de risques sanitaires en souillant les auges et en propageant des maladies se transmettant aux animaux d'élevage. Certes les préfetures ont pris des arrêtés permettant, dans un cadre bien défini, la chasse aux étourneaux, mais nombre d'agriculteurs les jugent insuffisant compte tenu des dégâts occasionnés. Lors de différentes rencontres avec les exploitants agricoles, il lui a été fait part de la solution utilisée aux Pays-Bas où les autorités gazent les nuisibles. Il lui demande donc si cette proposition paraît envisageable en France. À défaut de cette solution qui pourrait apparaître trop radicale, il lui demande ce qu'il compte proposer d'efficace.

Texte de la réponse

L'étourneau est une espèce d'oiseau bien répandue à l'échelle européenne mais dont les populations sont actuellement en déclin. En France, cette tendance à la baisse a été confirmée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) qui a estimé une diminution de 32 % de la population hivernante sur la période 2000/2014. Ainsi les très grands rassemblements observés dans les années quatre-vingt sont actuellement beaucoup moins fréquents et surtout moins conséquents. Il n'en demeure pas moins que localement l'espèce peut occasionner des nuisances en milieu urbain et en milieu agricole. A ce titre, en matière de régulation, l'espèce est un gibier chassable susceptible d'être classée comme « nuisible », dénomination remplacée par les termes « susceptible d'occasionner des dégâts » depuis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016. L'espèce est classée à ce jour dans 44 départements, dont la Manche, par l'arrêté du 30 juin 2015, en vigueur jusqu'au 30 juin 2019. L'étourneau sansonnet peut par ailleurs être piégé toute l'année. En parallèle, les installations affectées comme les silos étant particulièrement attractives pour les étourneaux, une adaptation des pratiques agricoles (semis plus profond) et une protection des silos peuvent être envisagées pour limiter les dommages. Il est enfin opportun de rappeler que les maires, tout comme les préfets, peuvent ordonner des opérations de régulation administrative, ponctuelles et ciblées, de jour comme de nuit, en tous lieux, avec l'aide des lieutenants de louveterie. Les préfets peuvent également ordonner des « chasses » particulières, qui sont des opérations de régulation administratives ciblées et limitées au territoire d'une propriété, notamment dans les exploitations agricoles, toute l'année. Il n'est ainsi pas prévu à ce jour d'autorisation de méthodes de gavage, en complément de ces dispositifs divers.

II. Médias

A. Nuisibles

- [Quand le chien devient l'allié de l'arbre – Tela Botanica – 28/02/2019](#)

Le capricorne asiatique, un ravageur préoccupant

Depuis 2001, le capricorne asiatique (*Anoplophora glabripennis*) est apparu en Europe. C'est l'un des ravageurs des feuillus les plus dangereux au monde. Sa large gamme d'hôte et l'absence de prédateur ou parasite naturel en font un ravageur préoccupant. On découvre constamment de nouveaux foyers de cet organisme de quarantaine en Europe. Cette espèce invasive de coléoptère est introduite avec des bois d'emballage, essentiellement des palettes dont le traitement thermique a été mal ou pas du tout effectué.

Il est essentiel de déceler à temps tout foyer d'infestation. La surveillance du longicorne asiatique, *Anoplophora glabripennis* dépend actuellement d'une inspection visuelle.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

- [Paris \(17ème\) : "Nous avons créé une brigade citoyenne contre les rats !" – Marianne – 01/03/2019](#)
Geoffroy Boulard, maire LR du 17ème arrondissement de Paris, contestent les techniques utilisées par la mairie centrale pour éloigner les rongeurs.

Marianne : En tant que maire d'arrondissement, vous avez mis la lutte contre les rats au cœur de votre action. Comment expliquer qu'ils soient de retour si nombreux à Paris ?

Geoffroy Boulard : La crue de la Seine de 2016 les a fait remonter du sous-sol. Les travaux actuels, partout dans la capitale, et le mobilier urbain inapproprié - les poubelles en plastique ne résistent pas aux rongeurs - expliquent aussi cette recrudescence. Enfin, il y a un incivisme grandissant des gens qui jettent à terre des denrées ainsi que des militants de la cause animale, qui nourrissent les rongeurs. Résultat : ils ont envahi les parcs et jardins, et même certaines écoles. Ils sont vecteurs de maladies, comme la gale sarcoptique et la leptospirose. Face à ce grave enjeu sanitaire, j'ai décidé, en octobre 2017, de fermer pendant deux mois le square des Batignolles.

- [Saleté, rats, punaises de lit, embouteillages, délinquance... Paris, ville-poubelle – Marianne – 01/03/2019](#)

Voilà la capitale d'une des premières puissances du monde confrontée à des problématiques que l'on croyait réservées à des pays en développement...

- [Saint-Laurent-du-Mottay : Frelons asiatiques et ragondins dans le viseur – Ouest France – 01/03/2019](#)

Le groupement local de défense contre les organismes nuisibles (Gdon) entend mener la lutte contre deux espèces particulièrement invasives.

Les travaux d'assemblée générale du groupement local de défense contre les organismes nuisibles (Gdon) se sont tenus, mercredi soir, à la salle Champagne de Saint-Laurent-du-Mottay. Près de 30 personnes, référents communaux, élus, agriculteurs, ou piégeurs bénévoles, y ont participé autour de Michel Neau, président, et d'Antonin Frémy, technicien du Gdon départemental.

- [Tahiti : Les rats noirs s'attaquent aux tortues – FranceInfo – 02/03/2019](#)

Jusqu'à présent ils étaient les prédateurs des oiseaux, désormais les rats noirs s'attaquent aux tortues. De quoi inquiéter tous ceux qui luttent pour préserver cette espèce convoitée et en danger.

Les rats noirs sont une plaie bien présente dans les îles. Alors qu'ils étaient les principaux prédateurs des oiseaux, ils s'attaquent désormais aux tortues. C'est le cas à Tetiaroa, qui était jusqu'à présent un paradis pour les grandes pondeuses venues de tout le Pacifique.

- [Comment éviter les piqûres des tiques ? – RTL – 02/03/2019](#)

À la fin du mois de mars, le printemps fera son grand retour et les tiques aussi ! Avec les beaux jours et les températures plus douces, elles vont sortir de leur léthargie hivernale afin de se nourrir. Certaines régions en font déjà les frais, c'est le cas de l'Alsace qui profite d'une météo extrêmement douce pour la saison.

Avant d'atteindre l'âge adulte, les tiques passent par plusieurs stades de développement : larves, puis nymphes et enfin adultes. À chacune de ces trois étapes, ces petits acariens risquent de transmettre plusieurs agents infectieux.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

- [Paris : la chasse aux rats est ouverte – Le Parisien – 03/03/2019](#)

La campagne annuelle de dératisation débute ce lundi. Compte tenu de la prolifération des rongeurs, elle durera deux fois plus longtemps que les années passées.

Parisiens, à vous de jouer ! A partir de ce lundi, vous avez 4 mois devant vous pour « prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la destruction des rats ». Voilà, brièvement résumé, la teneur de l'arrêté que le préfet de police de Paris a signé le 6 février pour lancer la campagne annuelle et générale de dératisation dans la capitale.

- [Se débarrasser efficacement des insectes xylophages – 03/03/2019](#)

Nuisibles, les insectes xylophages grignotent, se nourrissent et sont à l'origine des trous formés dans le bois. Sans traitement efficace pour les éloigner, ces petites bêtes peuvent causer d'importants dégâts dans la charpente, les poutres ou les planchers. Outre l'intervention d'un professionnel, il existe des astuces pratiques permettant de les éradiquer complètement.

- [Réunion : Agriculture : des mesures de prévention et de lutte renforcées contre les nuisibles – 04/03/2019](#)

Ces dernières années, plusieurs organismes nuisibles ont été introduits à La Réunion et sont la cause de dommages importants pour les cultures

De par son insularité et ses caractéristiques géographiques et climatiques, La Réunion est en effet sensible à ces organismes nuisibles, qui y trouvent des conditions optimales de développement (climat tropical, souvent absence de prédateurs naturels, etc.)

Ainsi, en 2018, le champignon responsable de la cercosporiose noire du bananier a été détecté à La Réunion, ainsi que la chenille légionnaire d'automne, qui affecte principalement les cultures de maïs, mais peut concerner d'autres espèces de graminées, en causant des défoliations.

- [Romanoville : Budget participatif : le «projet moustiques» est lancé – La Dépêche – 04/03/2019](#)

Arrivé en tête des projets soumis au vote du budget participatif 2018, le projet de plan participatif de lutte contre la prolifération des moustiques, commun aux trois quartiers de Ramonville, est sur les rails.

Conçu comme un projet participatif qui a vocation à intégrer l'ensemble des Ramonvillois prêts à s'investir, il sera porté par un comité de pilotage rassemblant les deux porteurs du projet, un membre de chaque conseil de quartier et un représentant de la mairie pour accompagner leurs demandes ; l'association Caracole interviendra comme soutien logistique et technique au projet.

- [Longuenée-en-Anjou : Vingt-sept nids de frelons asiatique détruits – Ouest France – 04/03/2019](#)

Le groupement de défense contre les organismes nuisibles a effectué son bilan de première année de fonctionnement après la fusion de mars 2018. Un « pari réussi ».

Les 65 adhérents du GDON (groupement de défense contre les organismes nuisibles) de Longuenée-en-Anjou dressaient, mardi dernier, salle Jean-Luc-Gaboriau, le bilan de leur première année de fonctionnement

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

- [Charente-Maritime : les chenilles processionnaires sont déjà de retour – France 3 Régions – 05/03/2019](#)

C'est l'une des conséquences des températures hors normes que nous avons connu ces dernières semaines. Les chenilles processionnaires font leur grand retour, en nombre et plus tôt que prévu. Exemple à Royan, où la guerre est déclarée contre ces nuisibles.

Pour lutter contre la prolifération des chenilles, l'agglomération de Royan distribue des pièges à installer directement sur les arbres. Depuis l'interdiction de pulvériser des insecticides par voie aérienne, c'est désormais la seule façon de lutter contre ces insectes nuisibles.

- [Tutoriel : fabriquer soi-même un répulsif contre les cafards – 05/03/2019](#)

Les cafards ne sont jamais les bienvenus et personne n'apprécie leur présence. De plus, ils ne sont d'aucune utilité dans la vie quotidienne. Des solutions répulsives anti-cafard sont ainsi nécessaires lorsque la maison est envahie par ces nuisibles. Même si les drogueries offrent un éventail de produits chimiques, certaines astuces existent pour s'en débarrasser sans craindre pour la santé.

- [Proneem obtient l'autorisation de mise sur le marché européen pour son anti-acarien – 06/03/2019](#)

La société marseillaise Proneem annonce être la première entreprise à obtenir une autorisation de mise sur le marché européen pour un principe actif appliqué au textile, garantissant aux utilisateurs un produit « inoffensif pour l'homme et pour l'environnement » après 4 années d'études nécessaires à la validation de son procédé anti-acarien pour le textile.

Lancé en 2002, Proneem utilise de l'extrait de Margousier, une substance active végétale, pour détruire les acariens (puces, tiques et autres punaises de lit). Grâce à une technique de microencapsulation, le laboratoire a trouvé le moyen de libérer progressivement dans le temps son principe actif et d'assurer une efficacité dans la durée.

- [Creuse : La lutte contre les taupes : un enjeu économique et sanitaire. Une forte présence cette année – 06/03/2019](#)

Détaupisation => En zone herbagère, la taupe représente un enjeu économique et sanitaire demandant une approche spécifique. Le début du printemps est stratégique pour intervenir, notamment cette année avec une forte présence observée.

La gestion rationnelle des exploitations implique de prendre en compte tous les facteurs pouvant entraîner des atteintes, en quantité et qualité des fourrages. En zone herbagère comme la nôtre, les dégâts dus aux taupes constituent une composante essentielle.

- [Narbonne : blattes et cafards, le cauchemar des habitants de Razimbaud – 06/03/2019](#)

Des habitants du quartier de Razimbaud à Narbonne sont envahis par des blattes et des cafards. Et dès les premiers beaux jours, cela tourne au cauchemar. Le bailleur social, le service d'hygiène de la ville affirment pourtant faire le nécessaire.

Il y a quelques années encore, Renaud chantait "qu'est-ce qu'il est blême mon HLM". Rue de Septimanie au quartier de Razimbaud à Narbonne, les locataires, eux, déchantent car leurs HLM sont plutôt blattes. "Dès les beaux jours, on est envahi par ces insectes, ça pullule littéralement", s'offusque Nathalie Serviole, qui vit avec ses trois enfants depuis huit ans dans un appartement de la rue de Septimanie.

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

- [Nuisibles. Les ragondins s'attaquent aux îles bretonnes – 07/03/2019](#)

Plus les années passent et plus les populations de ragondins augmentent en Bretagne. Dans la campagne, près des plans d'eau bien sûr, mais aussi sur les îles comme aux Glénan ou sur l'île Vierge. Et ce, malgré l'action des piégeurs bénévoles.

Sizun (29), sur les bords de l'Elorn. Lionel vient relever ses pièges à ragondins, rongeurs aux incisives oranges tirant sur le rouge. Des cages dans lesquelles ces animaux entrent attirés par des bouts de pomme, fruit dont ils raffolent. « Avec leurs pattes, ils actionnent un système de fermeture automatique et se retrouvent ainsi prisonniers » explique ce retraité, fondu de pêche et de chasse. Il rentrera bredouille aujourd'hui, les cages sont vides.

B. Logement insalubre

- [Humidité envahissante, façade en ruine et cafards : un immeuble indigne à Fleury-les-Aubrais – La République du Centre – 04/03/2019](#)

À Fleury-les-Aubrais, l'état de plusieurs immeubles du quartier Villevaude-Clos de la Grande-Salle s'est fortement dégradé, en particulier le 53, rue Denis-Papin. Face au ras-le-bol des habitants, ICF Habitat se défend d'avoir laissé la situation se gangrener et annonce une réhabilitation à partir de 2020...

C. Épidémie

- [La Réunion : 20 cas de leptospirose recensés dont un décès depuis le début de l'année – 01/03/2019](#)

Depuis le début de l'année, plus de 20 cas de leptospirose ont déjà été recensés à La Réunion. Cette maladie peut s'attraper au contact d'un milieu humide contaminé (eaux stagnantes, boue...). "Les activités de nettoyage des cours et des jardins ou de baignades en eau douce après de fortes pluies sont particulièrement à risque", rappelle l'ARS.

En cette saison de fortes pluies l'ARS Océan Indien souhaite sensibiliser la population : appliquer les mesures de prévention et lutter contre les rats. De plus, dans un contexte d'épidémie avérée de dengue, il est recommandé en cas de forte fièvre, de consulter son médecin traitant, afin de se faire diagnostiquer et de bénéficier du traitement adapté si nécessaire.

- [Paludisme : des moustiquaires doublement efficaces – Le Monde – 05/03/2019](#)

Responsable de près d'un demi-million de morts chaque année dans le monde, le paludisme est dû à un parasite – le plasmodium – transmis aux humains par la piqûre d'un moustique. Outre le recours à des médicaments antipaludéens, qui s'attaquent au parasite, la lutte contre cette maladie passe largement par l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide à action longue, comme barrière contre l'insecte vecteur de l'infection.

D. CS3D

- [Le statut de "fumigateur agréé" accordé à SGS France par le Gafta – l'Antenne – 04/03/2019](#)

Après avoir été récemment audité avec succès, SGS France, la filiale nationale du leader mondial de l'inspection, du contrôle, de l'analyse et de la certification, est désormais répertoriée parmi les sociétés de fumigation reconnues comme répondant aux nouvelles exigences du Gafta.

Avec une expérience en prestation de services de lutte contre les nuisibles et de fumigation, dans des ports et centres logistiques du monde entier, SGS France rappelle qu'elle traite notamment les cargaisons

VEILLE AFFAIRES PUBLIQUES ET MÉDIATIQUE CS3D - 2019 N° 9

destinées aux navires de haute mer, barges et conteneurs. L'offre complète de services de fumigation et de lutte contre les nuisibles de l'entreprise inclut les marchandises stockées et celles après chargement de conteneurs, le traitement de navires en transit...

- [Beuvry-la-Forêt : Hugues Coppi s'attaque aux nuisibles en créant son entreprise – La Voix du Nord – 05/03/2019](#)

Dans le village, on connaît bien la famille Coppi. Les fils sont champions de karaté (plusieurs fois champions de France). Le père, Hugues, cherche à se faire connaître (un peu plus) en ouvrant une entreprise d'éradication des nuisibles.

Hugues Coppi vient d'avoir son agrément, obtenu après une formation. Ce certificat lui permet de manipuler les produits phytopharmaceutiques et de les acheter pour les revendre ou les utiliser. « Cet agrément est important car il a pour objet d'assurer un niveau de protection élevé de l'homme, des animaux et de l'environnement vis-à-vis des produits utilisés lors des interventions...